



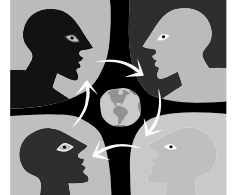
Résolution de conflits

Résoudre nos querelles d'une manière positive, c'est important pour vivre en harmonie.



Votre enfant vous rapporte un problème?

- Parent contacte l'enseignant (téléphone ou agenda)
- Enseignant fait le suivi avec l'élève, le parent et la direction (au besoin)
- Si nécessaire, la direction intervient.



On a une situation problématique à l'école avec votre enfant?

Un message clair en 3 étapes :

- 1- Je dis comment je me sens.
- 2- Je dis pourquoi je me sens comme ça.
- 3- Je dis ce que j'aimerais pour régler la situation.

* Ça marche! Le truc est de parler au « je »

Étapes à suivre par l'enseignant impliqué:

- 1) Avertissement à l'élève en classe.
- 2) Rencontre élève et enseignant.
- 3) Sanction par l'enseignant (copie, retenue, feuille de route, etc.).
- 4) Si la situation persiste = contact du parent (au besoin, implication de la psychoéducatrice).

Étapes à suivre par l'enseignant et la direction :

- 1) Rencontre enseignant et direction.
- 2) Rencontre enseignant, élève et direction, si nécessaire.
- 3) Sanction par la direction.
- 4) Direction contacte le parent.
- 5) Suspension de l'école par la direction **seulement** et selon les étapes suivantes :

Recette de bonne résolution de conflits maison :

- 1- Chacun doit se calmer.
- 2- On se parle de ce qui est arrivé et de comment on se sent (message clair!).
- 3- On cherche ensemble des solutions possibles.
- 4- On choisit ensemble une solution qui nous plaît!

Affaire conclue et bien réglée!

- ✓ Contact du parent et/ou confirmation par lettre.
- ✓ Travaux à effectuer par l'élève durant sa suspension.
- ✓ Rencontre parents, élève, direction et enseignant pour réintégration.
- ✓ Formation d'un comité multidisciplinaire ponctuel si le problème persiste.